DLP-4-7-86079177

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION CHAMPAGNE-ARDENNE

Départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne

08 REIMS 51 10 52

SPV

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
62, avenue Nationale - La Neuvillette
B.P. 1154 - 51056 REIMS CEDEX
Téléphone : 26.09.06.43

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel :
Edition A ou B : 150 F.
Edition A + B : 285 F.



DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

BULLETIN n° 15 du 12 JUIN 1986

BLE :	- PEU D'EVOLUTION DES MALADIES. - ABSENCE DE PUCERONS. - SURVEILLER LES CECIDOMYIES.
POIS :	- DEBUT DES CAPTURES DE TORDEUSES. - SITUATION MALADIE.
ORGE DE PRINTEMPS :	- SITUATION. MALADIE.
TOURNESOL :	- INFORMATION PUCERONS.
COLZA :	- TOUJOURS TRES PEU D'ALTERNARIA.
MAIS :	- 2,4 D.
POMME DE TERRE :	- MILDIOU.
TARIFICATION DES ANALYSES DE LABORATOIRE.	

BLE

Epiaison en cours à début floraison.

Maladies :

La situation a peu évolué ces derniers jours. Seule une montée très locale de l'oïdium et de la septoriose est notée dans les parcelles n'ayant reçu aucun traitement.

Nos prévisions rouille brune se confirment: aucune pustule n'ayant encore été signalée.

Protégez les 2 dernières feuilles en préférant des spécialités de contact.

Pucerons :

Les premiers pucerons sont apparus, mais les conditions météo actuelles leur sont défavorables.

Ne pas ajouter d'insecticide.

Cécidomyies :

Nous vous rappelons que ces insectes ne peuvent pondre qu'en absence de vent le soir et par température et hygrométrie élevées.

Ces conditions n'ont pas encore été réunies.

POIS

Début floraison.

Premières captures de tordeuses dans la Marne et l'Aube la semaine du 2 au 7 Juin. Il est beaucoup trop tôt pour intervenir.

Les maladies foliaires sont toujours rares (mildiou et anthracnose localement).

Complément : le Pulsan et la Rémiltine sont autorisés à la vente pour lutter contre le mildiou du pois en végétation.

ORGE DE PRINTEMPS

Début de sortie des barbes.

Présence d'oïdium, voire d'helminthosporiose et de rhynchosporiose dans les parcelles non protégées.

TOURNESOL

Pucerons : (Brachycaudus helichrysi).

Les premiers individus sont observés en parcelles et à la tour à succion depuis le début du mois.

Les pucerons localisés dans le bourgeon provoquent un gaufrage et une déformation des feuilles.

P.161

.../...

Imprimerie du SRPV Champagne-Ardenne. Le Directeur Gérant J.BOUCHET. CPPAP n° 529 AD (C SPV 1984)
IMP. E. EPPE - TROYES

Les conclusions des expérimentations P.V. 84 et 85 :

- Même en cas de populations importantes (500 pucerons/plante), aucun gain de rendement n'a été observé, même avec 3 traitements.

- Un traitement précoce dès l'arrivée des pucerons n'empêche pas la recolonisation, mais retarde l'installation des auxiliaires.

- La meilleure efficacité est obtenue au stade "bouton étoile".

- Les auxiliaires maintiennent les populations à des niveaux acceptables.

- La présence de miellat doit interdire l'emploi d'insecticides n'ayant pas le label "non dangereux pour les abeilles".

- IL N'Y A PAS DE LIAISON PUCERONS-MALADIES.

Situation actuelle :

Les pucerons sont présents en culture depuis 10 à 15 jours (observations dans notre réseau et à la tour à succion.

Les auxiliaires (coccinelles, chrysopes) sont déjà présents en assez grand nombre.

Compte tenu de ces différents éléments, nous déconseillons actuellement toute intervention.

COLZA

Même dans les parcelles non traitées de notre réseau d'observation, les taches d'alternaria sont rares et évoluent peu.

Ne pas envisager d'intervention pour l'instant.

MAIS

Stade 6 - 7 feuilles.

Attention aux conditions d'application du 2,4 D.

POMME DE TERRE

Mildiou :

Les averses du 11 Juin ont permis des contaminations locales.

* Assurez la couverture des parcelles non protégées atteignant le stade "10 cm".
* Dans les parcelles déjà protégées, tenez compte du lessivage des produits de contact (20 mm de pluie cumulés).

ANALYSES DE LABORATOIRE

Depuis plusieurs années le laboratoire du Service de la Protection des Végétaux réalise des analyses dans différents domaines: test de résistance aux fongicides, analyses nématologiques, diagnostics sur des échantillon de cultures diverses.

Ces analyses qui nécessitent des équipements, de la documentation et un personnel qualifié, sont effectuées à titre onéreux depuis deux ans.

Un arrêté du Ministère de l'Agriculture du 10 mars 1986 fixe le nouveau taux des redevances. Nous vous en communiquons la teneur ci-dessous.

ARTICLE 1. Les redevances perçues auprès des personnes physiques ou morales autres que l'Etat à l'occasion des études, analyses, diagnostics et certifications effectués par les laboratoires du Service de la Protectio des Végétaux sont déterminées par multiplicatio de la valeur d'un taux de base **N** par le coefficient correspondant à la nature de l'examen pratiqué.

ARTICLE 2. La valeur du taux de base **N** est fixé à cinquante francs (50 F.).

ARTICLE 3. Un tarif réduit pouvant atteindre 50% pourra être consenti pour des envois en grand nombre et des examens de même nature effectués en série et adressés au laboratoire selon un échelonnement préalablement fixé par convention particulière.

De même, des conventions passées avec des Organisations professionnelles ou des groupements de producteurs, pourront fixer le montant d'un versement forfaitaire perçu pour l'exécution d'un certain nombre d'examens pour le compte des membres de ces Organisations

ARTICLE 4. Les études, analyses, diagnostics ou certifications, non prévus au tableau annexé(*), feront l'objet dans chaque cas, d'un devis préalablement adressé par le Laboratoire au demandeur et accepté par lui.

Une convention sera établie pour tout devis supérieur à 3.500 F.

ARTICLE 5. L'arrêté du 2 avril 1984 fixant ces mêmes taux de redevances est abrogé.

(*) tableau en annexe qui vous sera adressé sur simple demande de votre part.